



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 50706

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le dépistage du cancer du sein. Un rapport de l'office parlementaire d'évaluation des politiques de santé présenté le 16 juin 2004 a indiqué que seules 38 % des femmes ont participé en France au dépistage organisé, alors que l'objectif européen est d'atteindre 70 %. Il lui demande de lui faire savoir si ce pourcentage a augmenté ces derniers mois pour tendre vers l'objectif européen et de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour mieux informer les femmes, notamment celles présentant un handicap sensoriel.

Texte de la réponse

Parmi toutes les actions engagées, la structuration du dépistage organisé du cancer du sein en direction des femmes de cinquante à soixante-quatorze ans est le plus avancé. Aujourd'hui le dispositif est mis en place dans cent départements. La mobilisation est extrêmement importante dans les départements et associe les services de l'État, l'assurance maladie, les conseils généraux, la Ligue contre le cancer, ainsi que d'autres associations d'usagers. Le taux de participation au titre de l'année 2003 est de 33,6 %. Il convient de préciser que ce taux de participation est le reflet de l'activité de 60 départements ayant une période moyenne d'activité de 5,8 mois seulement. L'objectif est d'atteindre 80 % de taux de participation. Pour améliorer le taux de participation des femmes, une campagne nationale de communication a été mise en place par le ministère de la santé et l'assurance maladie, avec le soutien de la Ligue nationale contre le cancer. Elle s'adresse aux professionnels de santé notamment aux médecins généralistes et aux gynécologues, afin de les responsabiliser en tant qu'acteurs de santé publique à cette campagne de dépistage, aux structures de gestion et aux femmes. Cette campagne est relayée par des campagnes de proximité. Des actions spécifiques pour favoriser la participation des femmes en situation d'accès difficile au dépistage (femmes souffrant d'un handicap sensoriel, ou vivant en situation d'isolement notamment géographique, ou bénéficiant de la CMUC) sont mises en place dès le premier trimestre 2005. Concrètement, des opérations spécifiques sont mises en œuvre pour les femmes souffrant d'un handicap auditif ou visuel en liaison respectivement avec la Fédération nationale des sourds de France (FNSF) et le Comité national pour la promotion sociale des aveugles et des amblyopes (CNPSAA). Un film en langage des signes et une cassette audio sont diffusés par les associations membres de ces organisations, relais privilégiés de ces opérations. Cette réflexion va être élargie en 2005 aux femmes isolées pour des raisons de langue ou de culture. Des expérimentations sur des technologies nouvelles comme la mammographie numérique devraient permettre de favoriser la participation de grands centres radiologiques équipés en numérique, notamment en milieu urbain, et réticents actuellement à s'impliquer fortement dans le programme. Toutefois, l'autorisation pour les installations de mammographies numériques à participer à la campagne de dépistage organisé ne pourra être donnée qu'après la publication des résultats d'études européennes et américaines qui comparent les avantages et les inconvénients des deux techniques (analogiques et numériques). Par ailleurs, des études sont prévues pour agir sur le taux de participation des femmes au dépistage organisé. La direction générale de la santé, l'Institut de veille sanitaire, l'assurance maladie et l'Institut national du cancer accompagnent de très près la mise en œuvre de ce dépistage, et apportent leur appui si des difficultés apparaissent.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50706

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8831

Réponse publiée le : 1er mars 2005, page 2257